

# ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

## 68<sup>ème</sup> Congrès Départemental

15 octobre 2016

### Bilan financier – Exercice 2015

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Les comptes de notre association pour l'exercice 2015 ont été arrêtés le 31 décembre 2015.

M. Jean-Pierre VOGEL, a été désigné par votre Comité Directeur, afin de vérifier la sincérité des comptes, qui vous seront soumis ce matin. Il présentera son rapport de contrôle sur cet arrêté de comptes tout à l'heure.

Avant cela je vais vous présenter les grandes lignes de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2015.

## **- RECETTES :**

- Cotisations 2015 (déduction faite des cotisations AMF de 2015 reversées pour 75 128 €)	.....	88 617, 73 €
- Produits financiers nets	.....	805, 04 €
- Participation AMF au frais de déplacement élus pour commission	.....	200, 00 €
- Participations formation des élus	.....	25 428, 00 €
- Aide Mairie 2000 formations	.....	13 748, 00 €
- Participations des élus au congrès AMF Paris 2014	.....	9 260, 32 €
- Participations des élus au congrès de la Sarthe 2014	.....	8 103, 00 €
- Partenaires (GRDF, EDF, Véolia)	.....	705, 00 €
- Subvention du Conseil Départemental	.....	22 000, 00 €

**Total général recettes .....168 867, 09 €**

**- DEPENSES :**

- Salaires et charges 2015 .....	85 464, 40 €
-Coût organisation de réunions .....	5 093, 07 €
-Honoraires et frais de formation .....	25 942, 95 €
- Papeterie, imprimerie +matériel informatique .....	2 249, 69 €
- Téléphone, fax, internet .....	998, 93 €
- Frais de déplacement (élus et agents) .....	4 289, 85 €
- Abonnements .....	2 204, 48 €
- Assurances .....	1 163, 30 €
- Coût organisation congrès départemental 2014 .....	17 944, 80 €
- Congrès AMF Paris 2014 .....	6 714, 22 €
- Divers .....	365, 00 €
- Frais postaux affranchissement .....	2 726 17 €
- Frais de banque .....	166, 00 €

**Total général dépenses ..... 155 322, 86 €**

**RESULTAT excédentaire .....13 544, 23 €**

## COMMENTAIRES des résultats de l'exercice.

**Le résultat de l'exercice est excédentaire pour 13 544, 23 €.**

Le bon recouvrement des cotisations à notre amicale mis en avant l'an passé peut de nouveau être souligné puisqu'à la date de clôture de nos comptes, les cotisations des communes et des communautés de communes avaient toutes été encaissées.

Seules 2 communes ne sont pas adhérentes cette année.

L'activité soutenue de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe doit encore cette année beaucoup à l'aide financière du Conseil départemental de la Sarthe qui nous a versé une subvention de fonctionnement de 22 000 euros.

Toutefois, il est important de rappeler que le poste salaires et charges a augmenté lors de l'embauche, en 2011, d'une secrétaire à temps complet. Le surcoût est couvert par les cotisations, mais la marge de manœuvre sur les charges de notre structure reste très faible.

De plus, l'augmentation de la charge de travail, due notamment aux nouveaux textes : Loi NOTRe, réforme des marchés publics... Mais également à vos sollicitations de plus en plus nombreuses, nous a conduit en 2016 à accueillir une stagiaire en Master 2 droit public durant 6 mois. Cela représentera une charge dans le budget de 2016, mais une charge nécessaire et surtout largement compensée par l'aide apportée par cette stagiaire.

Nous souhaiterions à l'avenir pouvoir renouveler l'expérience d'accueillir un ou une stagiaire, en partenariat avec l'Université du Maine.

Nous espérons que son passage à l'association constituera une bonne expérience pour notre stagiaire à valoriser sur son CV.

En conséquence, nous vous proposons cette année **de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2017**, grâce aux nouveaux partenariats que nous avons initiés avec des entreprises privées locales : EDF, GRDF, Véolia et Enedis.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'aide financière exceptionnelle apportée par Mairie 2000 (+ de 13 000 euros) ne peut pas être considérée comme une aide pérenne. Le montant est désormais plafonné à 10 000 euros par an, avec des conditions qu'il nous sera difficile de remplir à l'avenir.

Une augmentation des cotisations devra donc être envisagée lors de notre prochaine Assemblée générale.

Il convient de noter que la comptabilité est désormais établie selon les règles créances-dettes et à ce titre, il a été tenu compte de charges à payer à hauteur de 13 388, 83 €, mais aussi de produits à recevoir et de charges d'avance pour 4 262, 22 €.

Enfin, je vous indique que nous avons fait l'objet d'un contrôle URSSAF cet été, ayant pour objet la vérification de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires. Une lettre d'observations nous a été notifiée, début août, concluant qu'aucune irrégularité n'avait été relevée.

### **SITUATION DE LA TRESORERIE :**

Le montant total de notre trésorerie s'élève à **90 213,41 euros**, qui se répartissent ainsi :

- compte courant à La Poste :	546, 85 €
- titres de placement :	
- actions SAFER au prix d'achat :	1 936, 00 €
- livret A la banque postale :	77 084, 75 €
- compte sur livret la banque postale :	10 645, 81 €
<b>Total trésorerie nette :</b>	<b><u>90 213, 41 €</u></b>